

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 septembre 2020

INCLUSION DANS L'EMPLOI PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE - (N° 3302)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 316

présenté par
Mme Lorho

TITRE

Au titre du projet de loi, substituer aux mots :

« renforcement de l'inclusion dans l'emploi »

les mots :

« retour à l'emploi des chômeurs longue durée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'expression "renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique" manque de clarté linguistique. Ce qui se conçoit bien s'exprime clairement disait à juste titre Nicolas Boileau. Il convient que la loi soit lisible par tous les citoyens, à commencer par son titre. C'est l'objectif de la nouvelle rédaction proposée d'indiquer avec précision et sans artifice l'objet de la présente proposition de loi.